

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

**Nom du produit:** DURAL EPOXY PRIMER B  
**Substance:** 351695B805

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Curatif

**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Tremco Incorporated  
3735 Green Road  
BEACHWOOD OH 44122  
US

### Personne à contacter:

Département d'EH&S

### Téléphone:

216-292-5000

### Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

## 2. Identification des dangers

### Classification du Danger

#### Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 1A
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 1
Allergène cutané	Catégorie 1
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée	Catégorie 1

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	4.27 %
Toxicité aiguë, cutanée	33.07 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	90.14 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	83.69 %

### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 1
--	-------------

#### Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	52.86 %
--	---------

Dangers à long terme pour le milieu aquatique 89.62 %

## Éléments d'Étiquetage

### Symbole de Danger:



**Mot Indicateur:** Danger

**Mention de Danger:** Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Très toxique pour les organismes aquatiques

### Conseil de Prudence

**Prévention:** Ne pas respirer la poussière ou le brouillard. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention:** EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin. En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Recueillir le produit répandu.

**Entreposage:** Garder sous clef.

**Élimination:** Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA):** Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
4-Nonylphenol	84852-15-3	15 - 40%
Benzyl alcohol	100-51-6	15 - 40%
Proprietary mixed cycloaliphatic amines in SAP 12837 (Ancamide 2353)	Secret commercial	10 - 30%
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	7 - 13%
Proprietary tertiary amine in SAP 12837 (Ancamide 2353)	Secret commercial	1 - 5%
Triethylenetetramine	112-24-3	1 - 5%
Tris(dimethylaminomethyl)phenol	90-72-2	1 - 5%
Phenol	108-95-2	0.1 - 1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

- Ingestion:** Rincer la bouche. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.
- Inhalation:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.
- Contact Cutané:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes:** Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmolement.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

- Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)**

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

**Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Procédures de notification:** En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**Mesures de Précautions Environnementales:** Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

**7. Manutention et stockage**

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:** Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:**

Garder sous clef.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Heavy aromatic naphtha - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2014)
Phenol	TWA	5 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	5 ppm 19 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Heavy aromatic naphtha - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Heavy aromatic naphtha - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Heavy aromatic naphtha	TWA	525 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Triethylenetetramine	TWA	0.5 ppm 3 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)

#### Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Phenol (Phénol avec hydrolyse: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	250 mg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2013)

### Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

#### Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

#### Protection du visage/des yeux:

Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

<b>Protection de la Peau</b>	
<b>Protection des Mains:</b>	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
<b>Autre:</b>	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact cutané avec cette matière. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Ambre
<b>Odeur:</b>	Légère, piquante
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93 °C > 200 °F (Setaflash coupelle fermée)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'éther
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité de vapeur:</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
<b>Densité relative:</b>	1.2
<b>Solubilité(s)</b>	

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pratiquement insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Éviter tout contact avec des acides.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact Cutané:</b>	Entraîne des brûlures sévères à la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertorié toutes les voies d'exposition possibles)

<b>Orale</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél: 3,276.92 mg/kg

**Cutané****Produit:** ETAmél: 6,303.5 mg/kg**Inhalation****Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Benzyl alcohol LC 50 (Rat): &gt; 4,178 mg/l

Proprietary mixed  
cycloaliphatic amines in  
SAP 12837 (Ancamide  
2353) LC 50 (Lapin): 20.1 mg/l

Heavy aromatic naphtha LC 50 (Rat): 25.7 mg/l

Proprietary tertiary amine  
in SAP 12837 (Ancamide  
2353) LC 50 (Lapin): 20.1 mg/l**Toxicité à Dose Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

4-Nonylphenol in vivo (Lapin): Catégorie 1B Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve

Benzyl alcohol in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Heavy aromatic  
naphtha in vivo (Lapin): Effet irritant. Résultat expérimental, étude cléTris(diméthylaminomet  
hyl)phenol in vivo (Lapin): Corrosive Résultat expérimental, étude clé

Phenol in vivo (Lapin): Corrosive Résultat expérimental, étude justificative

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

4-Nonylphenol Lapin, 24 - 72 hrs: Corrosive

Heavy aromatic naphtha                      Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Tris(diméthylaminométhyl)phénol                      Lapin, 3 d: Corrosive

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:**                      Données non disponibles.

**Cancérogénicité**

**Produit:**                      Données non disponibles.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérogène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérogène identifié

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**

Aucun composant cancérogène identifié

**Mutagénicité de la Cellule Germinale****In vitro**

**Produit:**                      Données non disponibles.

**In vivo**

**Produit:**                      Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:**                      Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:**                      Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:**                      Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:**                      Données non disponibles.

**Autres Effets:**                      Données non disponibles.

**12. Données écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

4-Nonylphenol LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 0.13825 mg/l Mortalité

Benzyl alcohol LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 460 mg/l Mortalité

Phenol LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 8.9 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Benzyl alcohol CE50 (Daphnia magna, 48 h): 230 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Triethylenetetramine LC 50 (Cladocère, 48 h): 33.9 mg/l Intoxication

Phenol LC 50 (Cladocère, 48 h): 3.1 mg/l Mortalité

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

4-Nonylphenol NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 91 d): 0.006 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Heavy aromatic naphtha NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 28 d): 0.098 mg/l QSAR QSAR, étude clé

Phenol NOAEL (Cirrhinus mrigala, 60 d): 0.077 mg/l Résultat expérimental, étude clé

**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Phenol LC 50 (Duckweed (Lemna minor), 72 h): 1,500 mg/l Mortalité

**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.

**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

4-Nonylphenol Pimephales promelas, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 988 (Flow through)

Phenol Algues vertes, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 42 (Static)

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Benzyl alcohol Log Kow: 1.10

Phenol Log Kow: 1.46

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Très toxique pour les organismes aquatiques.**13. Données sur l'élimination****Instructions pour l'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.**14. Informations relatives au transport****TDG:**

UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Alkaline Amine), 8, PG III

**CFR / DOT:**

UN1760, Corrosive liquids, n.o.s. (Alkaline Amine), 8, PG III

**IMDG:**

UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Alkaline Amine, Nonylphenol), 8, PG III, POLLUANT MARIN

**Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différente en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

**15. Informations sur la réglementation**

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
4-Nonylphenol	Concentration minimale: TSCA 5(a)(2)% Avis d'Exportation Unique seulement.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Phenol	1000 lbs.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger**

Risques immédiats (aigus) pour la santé  
 Risque différé (chronique) pour la santé

**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Phenol	1000 lbs.	---

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Phenol	1000 lbs.

**SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Phenol	500lbs
4-Nonylphenol	10000 lbs
Benzyl alcohol	10000 lbs
Proprietary mixed cycloaliphatic amines in SAP 12837 (Ancamide 2353)	10000 lbs
Heavy aromatic naphtha	10000 lbs
Proprietary tertiary amine in SAP 12837 (Ancamide 2353)	10000 lbs
Triethylenetetramine	10000 lbs
Tris(dimethylaminomethyl)phenol	10000 lbs

**SARA 313 (Déclaration au TRI)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États****États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Aucun composant réglementé par la Proposition 65 de la Californie n'est pré.

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)****Identité Chimique**

Heavy aromatic naphtha  
Triethylenetetramine

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances****Identité Chimique**

4-Nonylphenol  
Benzyl alcohol  
Heavy aromatic naphtha  
Triethylenetetramine  
Phenol

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses****Identité Chimique**

4-Nonylphenol  
Benzyl alcohol  
Heavy aromatic naphtha  
Triethylenetetramine

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du RI n'est présent.

**Règlements internationaux****Protocole de Montréal**

Sans objet

**Convention de Stockholm**

Sans objet

**Convention de Rotterdam**

Sans objet

**Protocole de Kyoto**

Sans objet

**VOC:** Lorsque le produit est mélangé avec l'autre partie de façon appropriée, son contenu en COV, moins l'eau et le solvant exonéré, est de:

97 g/l

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 687 g/l

COV - Méthode 310 : 55.81 %



**Inventaires:**

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

**16. Autres informations****Date de la Révision:** 09/21/2018**Version n°:** 2.0**Autres Informations:** Données non disponibles.**Avis de non-responsabilité:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.